

Procès-verbal – 14 juin 2021

Lieu	Centre culturel du Baladin
Durée	de 19h30 à 21h30
Présidée par	M. Sylvain Dumoulin, président
Présents	- le Conseil communal au complet - la secrétaire communale - quelques 48 bourgeoises et bourgeois

L'assemblée bourgeoisiale se déroule dans le prolongement de l'assemblée primaire,

[Table des matières](#)

Assemblée bourgeoisiale	2
1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale	2
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 25 janvier 2021	2
3. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie	2
3.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement	2
3.2. Aperçu du compte administratif	3
3.3. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements	4
1. Rapport de l'organe de révision	5
2. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie	5
3. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024	5
4. Agrégation à la Bourgeoisie de Savièse	5
5. Divers	6
<i>5.1 Question d'un bourgeois</i>	<i>6</i>

L'assemblée bourgeoisiale

1. Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation de l'assemblée bourgeoisiale de ce soir, soit :

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
6. Agrégation à la bourgeoisie de Savièse
7. Divers

Décision :

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire, M. le Président déclare l'assemblée bourgeoisiale habilitée à prendre les décisions découlant de l'ordre du jour soumis et accepté.

2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 25 janvier 2021

Les procès-verbaux des assemblées primaire et bourgeoisiale ne sont plus lus par la secrétaire communale, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site internet de la Commune.

Décision :

Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 25 janvier dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

3. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie

M. le Président passe la parole à M. Vincent Reynard, vice-président, pour la présentation des comptes de la Municipalité.

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires.

Les récapitulatifs des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

3.1. Récapitulatif des charges et des revenus du compte de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement

le total des charges se monte à	CHF	123'699.21
le total des revenus se monte à	CHF	70'885.31
excédent de charges	CHF	52'813.90

De manière synthétique les charges de fonctionnement de la Bourgeoisie sont résumées ci-dessous :

Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020		Différence selon budget	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Variation charges	Variation revenus
30 Charges de personnel	6'665.00		7'910.00		5'037.45		-2'872.55	-36.32%
31 Biens, services et marchandises	37'396.19		544'750.00		40'760.75		-503'989.25	-92.52%
32 Intérêts passifs	-		-		-			
33 Amortissements	85'831.00		89'000.00		75'860.80		-13'139.20	-14.76%
34 Parts à des contributions sans affectation	-		-		-			
35 Dédommagements versés à des collectivités publiques	2'000.00		2'000.00		2'000.00			0.00%
36 Subventions accordées	-		-		-			
37 Subventions redistribuées	-		-		-			
38 Attributions aux financements spéciaux	53.60		-		40.21		40.21	
39 Imputations internes	-		-		-			
40 Impôts	-		-		-			
41 Patentes et concessions	1'042.25		1'000.00		1'042.30		42.30	4.23%
42 Revenus des biens	96'463.60		111'300.00		69'743.01		-41'556.99	-37.34%
43 Contributions	5'516.80		-		100.00		100.00	
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation	-		-		-			
45 Restitutions de collectivités publiques	-		-		-			
46 Subventions	-		500'000.00		-		-500'000.00	-100.00%
47 Subventions à redistribuer	-		-		-			
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	-		-		-			
49 Imputations internes	-		-		-			
Total des charges et des revenus	131'945.79	103'022.65	643'660.00	612'300.00	123'699.21	70'885.31	-519'960.79	-80.78%
Excédent de charges		28'923.14		31'360.00		52'813.90		
Excédent de revenus								

3.2. Aperçu du compte administratif

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	46'114.79	554'660.00	47'838.41
Revenus financiers	+ CHF	103'022.65	612'300.00	70'885.31
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	56'907.86	57'640.00	23'046.90
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	23'046.90
Amortissements ordinaires	- CHF	85'831.00	89'000.00	75'860.80
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	28'923.14	31'360.00	52'813.90
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-

La marge d'autofinancement de CHF 23/m n'a pas permis de couvrir les amortissements ordinaires et l'exercice boucle donc sur un excédent de charges d'env. CHF 53/m

Les charges sont inférieures au budget mais dans la fourchette de l'exercice précédent.

Lors de l'établissement du budget il avait été considéré que les dépenses engagées pour le Château de la Soie devaient transiter par les comptes de fonctionnement. En fait, s'agissant d'un immeuble du patrimoine financier les charges y relatives doivent être directement activées.

Compte	Libellé	Comptes 2019		Budgets 2020		Comptes 2020	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	4'759.40	5'053.60	7'825.00	10'100.00	17'439.76	-19'546.99
81	SYLVICULTURE	4'759.40	5'053.60	7'825.00	10'100.00	17'439.76	-19'546.99
810.30	CHARGES DE PERSONNEL	1'034.10		1'525.00		1'141.15	
810.31	BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES	1'671.70		4'300.00		14'258.40	
810.33	AMORTISSEMENTS	2'000.00		2'000.00		2'000.00	
810.38	ATTRIBUT. AUX FINANCEMENTS SPECIAUX	53.60				40.21	
810.42	REVENUS DES BIENS		5'053.60		10'100.00		-19'646.99
810.43	CONTRIBUTIONS						100.00

Principales charges :

810.31 : sont comptabilisés dans cette rubrique les frais facturés pour l'entretien et reboisement des forêts principalement pour des factures reçues du Triage Forestier Lienne Morge pour la sécurisation de diverses voies d'accès.

810.42 : Cette position enregistre le résultat du Triage Forestier Lienne-Morge.

A noter que les comptes sont toujours remis avec beaucoup de retard.

Dans l'établissement des comptes 2019, il avait été, sur la base du budget 2019 en possession de notre administration, tablé sur un bénéfice pour la Bourgeoisie de 5/m.

En réalité, l'exercice 2019 a présenté une perte de 14/m qui a été comptabilisée dans le présent exercice. Pour l'année 2020, il n'a été imputé aucun bénéfice ou perte en l'absence de remise des comptes 2020.

Depuis de nombreuses années, la gestion du triage forestier Lienne-Morge ne donne pas satisfaction.

Aussi, le Conseil communal a donné son accord, comme les autres communes/bourgeoisies partenaires, pour lancer l'élaboration d'un projet de fusion entre le triage forestier de Lienne-Morge et celui du Cône de Thyon. Ce dernier présente une autre philosophie dans ses activités et réalisations, avec un chiffre d'affaires 5x supérieur à celui du triage de Lienne-Morge pour une surface de forêt équivalente.

Dès que ce projet de fusion sera ficelé, les assemblées primaire et bourgeoisiale seront invitées à avaliser la fusion du triage forestier Lienne-Morge avec celui du Cône de Thyon.

3.3. Récapitulation des dépenses et des recettes du compte des investissements

Pour les comptes d'investissement

le total des dépenses se monte à	CHF	12'860.80
le total des recettes se monte à	CHF	0.00
excédent de financement	CHF	10'186.10

Les investissements nets de CHF 13/m étant inférieurs à la marge d'autofinancement de CHF 23/m il en résulte un excédent de financement d'env. CHF 10/m qui est enregistrée dans le c/c de la Municipalité de Savièse auprès de la Bourgeoisie

Les investissements réalisés concernent divers travaux d'amélioration des chalets d'alpage.

Les coûts de rénovation et sauvegarde du site du Château de la Soie sont activés et se sont élevés à CHF 279m pour l'exercice 2020 et présente un solde cumulé à fin 2020 de CHF 856/m.

Le financement de ces travaux sera assuré par des subventions cantonales et fédérales à hauteur d'env. CHF 213/m, d'un don de la Loterie romande de CHF 340/m (dont 255/m comptabilisés à ce jour), et d'une subvention communale d'env. CHF 200/m.

Les soldes résiduels d'env. 100/m ainsi que les travaux futurs à réaliser devront faire l'objet de recherches de financement par la Bourgeoisie.

1. Rapport de l'organe de révision

En sa qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 et l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, la fiduciaire Fidag SA a effectué l'audit des comptes annuels de la Bourgeoisie de Savièse, comprenant le bilan, le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

M. De Iaco donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions mentionnent :

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo
- l'endettement net de la commune bourgeoisiale est nul et que, durant l'exercice, il est resté stable par rapport à l'année précédente
- l'équilibre financier à terme paraît assuré
- selon notre appréciation, la bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements
- l'entretien final avec une délégation du conseil bourgeoisial a eu lieu.

L'organe de révision atteste qu'il remplit les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'article 83 de la LCo et des articles 72 et 73 de l'CGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec son indépendance.

Cela étant, l'organe de révision recommande d'approuver le compte annuel qui est soumis à l'assemblée bourgeoisiale.

M. De Iaco profite de sa présence sur la scène du théâtre pour remercier de l'attention reçue. Il dit le plaisir qu'il a eu de suivre et d'accompagner la Municipalité pour l'examen des comptes avec un merci tout particulier au responsable financier pour la bonne collaboration. Il souhaite bonne continuation à tous.

2. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie.

L'assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2020 de la Bourgeoisie.

M. le Président remercie les bourgeoises et bourgeois de la confiance témoignée.

3. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024

La procédure suivie pour la nomination de l'organe de révision de la Bourgeoisie est identique à celle qui a prévalu pour la Municipalité.

Décision :

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote pour la nomination de la fiduciaire BDO SA par M. Sébatien Forré, expert réviseur, comme réviseur de la Bourgeoisie de Savièse pour la législature 2021-2024.

L'assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, la nomination de la fiduciaire BDO SA par M. Sébatien Forré, expert réviseur, comme réviseur de la Bourgeoisie de Savièse pour la législature 2021-2024.

M. le Président remercie les bourgeoises et bourgeois de la confiance témoignée.

4. Agrégation à la Bourgeoisie de Savièse

C'est toujours un moment privilégié pour une bourgeoisie de pouvoir accueillir une nouvelle famille ou un nouveau membre dans ses rangs, à l'heure où la part de bourgeois devient chaque année plus faible par rapport aux non bourgeois.

Aujourd'hui la demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse est présentée par M. Jean-Marie Cretton, valaisan d'origine, domicilié à la route des Colantzes et depuis le 1.1.2021 conseiller communal.

M. David Luyet, conseiller communal en charge de la Bourgeoisie, présente M. Cretton.

Décision :

M. Jean-Marie Cretton est admis sous les applaudissements au sein de la Bourgeoisie de Savièse. Il est invité à rejoindre M. le Président pour une photo souvenir.

Traditionnellement les nouveaux bourgeois offrent l'apéritif à l'issue des assemblées primaire et bourgeoisiale. Au vu des restrictions cela ne sera pas possible cette fois, mais ce n'est que partie remise et M. Jean-Marie Cretton aura le plaisir d'offrir un apéritif à l'issue d'une future assemblée bourgeoisiale dès que la situation sanitaire le permettra.

Autre constat : sur les quatre conseillères et conseillers nouvellement élus au sein du Conseil communal qui ne sont pas bourgeois, un seul a présenté sa demande pour obtenir l'agrégation de la Bourgeoisie de Savièse. Cela va, espérons-le, inspirer les autres.

5. Divers

5.1 Question d'un bourgeois

L'action une naissance = un arbre n'est pas uniquement destinée à planter des arbres sur les terrains bourgeois.

Tablant sur la naissance d'environ 75 enfants par année, l'offre propose soit la plantation de l'arbre sur un terrain privé, soit la Municipalité se charge de les planter sur le domaine public. Ces arbres pourraient orner la zone de Oure, la déchetterie du Pécolet, des talus sans végétation.

Une proposition avait déjà été présentée en son temps pour la déchetterie du Pécolet, aucune suite n'a été donnée. Le bourgeois intervenant est invité à contacter son frère, M. Dominique Liand, conseiller communal, pour la suite à donner.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie toutes et tous de leur présence et leur souhaite un bon retour à la maison.

L'assemblée est levée à 21h31.

En raison des mesures Covid-19, ces assemblées ne sont malheureusement pas suivies du verre de l'amitié servi par notre huissier communal. Les participants sont invités à quitter le théâtre.

BOURGEOISIE DE SAVIÈSE

Secrétariat général

La Secrétaire

M. N. Reynard